



**Cheminots région de Tours**

Comité d'Établissement Cheminots  
Région SNCF de Tours  
Siège, 41, rue Grécourt 37000 Tours  
- Tél : 02 47 66 97 30 -  
Fax : 02 47 66 47 34 - SNCF : 427 787

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
EXCEPTIONNELLE  
DU COMITE D'ETABLISSEMENT  
DU 27 AVRIL 2011**

**Etaient présents :**

Mme EYMIEU Laurence	Présidente	Directrice de Région
M. CREMIEN Olivier	Assesseur	Directeur des Ressources Humaines
M. MERCERON Frédéric	CGT	Titulaire -- 1 <sup>er</sup> collègue
M. VERRIER Jean-Bernard	CGT	Titulaire -- 1 <sup>er</sup> collègue
M. FALVISANER Denis	CGT	Titulaire -- 1 <sup>er</sup> collègue
Mlle DUPONT Corinne	CFDT	Titulaire -- 1 <sup>er</sup> collègue
M. FIRMIN Jean-Luc	SUD Rail	Titulaire -- 1 <sup>er</sup> collègue
Mme DUMOND Florence	UFCM-CGT <i>Secrétaire</i>	Titulaire -- 2 <sup>ème</sup> collègue
M. GUIBERT Michel	UNSA Cheminots	Titulaire -- 2 <sup>ème</sup> collègue
M. HELLE Frédéric	UNSA Cheminots	Titulaire -- 3 <sup>ème</sup> collègue
M. ADAM Pascal	UNSA Cheminots	Titulaire -- 3 <sup>ème</sup> collègue
M. DELCROIX Laurent	CGT	Suppléant -- 1 <sup>er</sup> collègue
M. GUESNARD Harold	CGT	Suppléant -- 1 <sup>er</sup> collègue
M. POUPAT Walter	CGT	Suppléant -- 1 <sup>er</sup> collègue
M. PAVY Bruno	SUD Rail	Suppléant -- 1 <sup>er</sup> collègue
Mlle OLLIVIER Corinne	UFCM-CGT	Suppléante -- 2 <sup>ème</sup> collègue
M. VENDÉ Thierry	UNSA Cheminots	Suppléant -- 2 <sup>ème</sup> collègue
M. MENAY Franck	UNSA Cheminots	Suppléant -- 3 <sup>ème</sup> collègue
M. MARINET Gilles	CGT	Représentant syndical
M. GANTNER Marc-André	UNSA Cheminots	Représentant syndical
M. DUBOIS Emmanuel	CFDT	Représentant syndical
M. CAILLÉ Nicolas	SUD Rail	Représentant syndical

**Etaient excusés :**

M. AVENET Stéphane	UNSA Cheminots	Titulaire -- 1 <sup>er</sup> collègue
M. CORMIER Julien	UFCM-CGT	Titulaire -- 2 <sup>ème</sup> collègue
Mme PALETTA Magali	UNSA Cheminots	Suppléante -- 1 <sup>er</sup> collègue
M. TRIPEAU Fabrice	CFDT	Suppléant -- 1 <sup>er</sup> collègue
M. MAROUSSIE Yvon	UFCM-CGT	Suppléant -- 2 <sup>ème</sup> collègue
Mme CARTEREAU Michèle	UNSA Cheminots	Suppléante -- 3 <sup>ème</sup> collègue

## SOMMAIRE

**PAGE N°1**

Page de garde

**PAGE N°2**

Sommaire

**PAGE N°3**

Déclarations liminaires.

**PAGE N°9**

Désignation du Secrétaire.

**PAGE N°10**

Désignation du Trésorier.

**PAGE N°11**

Election du représentant du personnel du Comité d'Etablissement qui siègera comme titulaire au CCE.

**PAGE N°12**

Désignation des autres membres du Bureau et des commissions.

**PAGE N°22**

Désignation des représentants du CER dans les clubs sportifs.  
Désignation des représentants du CER au sein de l'UAICF et de l'USCF.

**PAGE N°23**

Habilitations de signature des comptes du CER.

**PAGE N°24**

Délibération sur l'attribution de 10 % du budget Fonctionnement au CCE.

## ANNEXES AU PROCES-VERBAL

**ANNEXE 1 ➔ page 1**

Présentation de la situation de l'entreprise.

**ANNEXE 2 ➔ page 32**

Comptes du CER.

**ANNEXE 3 ➔ page 33**

Calendrier des ordres du jour et des réunions du CE pour l'année 2011.

## **MADAME LA PRESIDENTE OUVRE LA SEANCE A 9 HEURES.**

Elle rappelle qu'il s'agit de la réunion d'installation du Comité d'Etablissement Régional et souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Un tour de table est fait, afin que les nouveaux élus et représentants syndicaux se présentent :

- ➔ M. MENAY Franck (élu suppléant UNSA Cheminots)
- ➔ M. FIRMIN Jean-Luc (élu titulaire SUD Rail)
- ➔ M. PAVY Bruno (élu suppléant SUD Rail)
- ➔ M. DUBOIS Emmanuel (représentant syndical CFDT)
- ➔ Mlle OLLIVIER Corinne (élue suppléante UFCM-CGT).

### **M. MARINET (C.G.T.)**

fait la déclaration liminaire ci-dessous :

*« Madame la Présidente,*

*L'ordre du jour de cette séance plénière porte exclusivement sur la mise en place de la nouvelle équipe du CER. Néanmoins, nous aborderons en préambule le contexte international et national dans lequel les cheminots, comme beaucoup de salariés, ont du mal à se retrouver et qui pèse dans leur quotidien.*

*Le courage, la dignité, la détermination, la soif de démocratie et l'intelligence dont font preuve les peuples arabes, en ces premiers mois de l'année, inspirent le respect mais doivent surtout et avant tout requérir toute notre attention. Ils aspirent, comme nous, à la liberté, à la justice sociale.*

*Parti de presque rien, résonnant partout, ce soulèvement populaire en cours crée pour le monde entier des possibilités inconnues. La démocratie, la dignité, l'accès aux droits fondamentaux, le droit au travail, du travail, l'aspiration à vivre et travailler dignement, ne relèvent pas que d'une culture occidentale.*

*Le monde arabe était la seule région du monde à n'avoir connu aucun changement depuis quarante ans. La révolution tunisienne est l'hirondelle qui a annoncé le printemps des révoltes en Egypte, en Libye, au Yémen, mais la colère gronde dans toute cette partie de la planète : Algérie, Maroc, Iran... pour n'en citer que quelques-uns. Qu'ils fassent la une des médias, qu'ils soient éclipsés par les enjeux de l'audimat ou qu'ils soient encore invisibles aux yeux du monde, les peuples sont debout et luttent pour en finir avec l'oppression, la corruption, les privilèges, les systèmes économiques et sociaux contrôlés par des oligarchies approuvées par le FMI. Chaque pays, dans son contexte historique, s'est engagé dans un processus de démocratisation, qui ne s'arrêtera pas au rythme des saisons, malgré la répression féroce à laquelle il doit faire face.*

*La question sociale, économique, la question du travail, de l'accès à l'emploi sont au centre de ces révolutions. La prise en main de leurs affaires par la jeunesse, éduquée, qualifiée mais sans emploi, les femmes, les travailleurs, par delà leur religion, leurs opinions illustrent la grande nouveauté de cette marche vers la liberté.*

*La CGT apporte et apportera son soutien pour que les choses changent véritablement en faveur des peuples ici et dans le monde, de manière durable et dans un processus progressiste, en travaillant les solidarités de luttes, l'unité, la coopération, et ceci dans un contexte de montée forte des idées d'extrême droite partout en Europe. Cette démarche est d'ailleurs la meilleure réponse à apporter aux thèses frontistes, populistes, xénophobes, racistes ravivées dans la dernière période, avec la volonté d'instrumentaliser les valeurs républicaines, de liberté, d'égalité, de fraternité que prône le syndicalisme CGT. Le Front National n'est pas un parti comme les autres et n'a pas sa place à la CGT.*

*Dans le même temps, les mauvais coups continuent de pleuvoir sur les salariés, les retraités, les privés d'emplois. Gouvernement et patronat, au diapason de la régression sociale, multiplient les mesures contre la population et en particulier les plus démunis.*

*Pour preuve, au cours des dernières semaines, les salariés s'alarment de la hausse du coût de la vie. Ils ont notamment constaté l'aggravation de leur facture énergétique.*

*D'ailleurs, au lendemain des élections cantonales, les Français ont appris une nouvelle hausse de 5 % du prix du gaz. Ainsi, sur une période d'un an, nos concitoyens, frappés par la crise, ont vu leur facture augmenter de plus de 20 %. Depuis la privatisation de GDF, leur note a bondi de 50 %. Par ailleurs, alors que le Gouvernement a accordé une hausse des tarifs réglementés du gaz de 15 % en 2010, le prix d'achat du gaz sur les marchés de gros a baissé de 30 % entre novembre 2008 et septembre 2010. Cette hausse continue des tarifs est d'autant plus incompréhensible que GDF/SUEZ a réalisé des bénéfices de 4,6 milliards d'euros l'année dernière.*

Voilà les effets de la libéralisation, des privatisations : enrichir une minorité d'actionnaires au détriment de l'intérêt général ! Plus largement, compte tenu de la hausse des prix de l'énergie, 47 % des Français déclarent envisager de réduire leur consommation si le coût continue de croître et 40 % l'ont déjà fait. En réponse à cette situation, Christine LAGARDE a promis, le 10 mars, sur France Info, une surveillance des tarifs des carburants, confiée à l'observatoire des prix et des marges, avec d'éventuelles sanctions en cas de dérapage des pompistes sur l'affichage des prix. La Ministre a aussi encouragé les automobilistes à préférer le vélo à la voiture ! C'est pathétique.

Autre mauvais coup porté contre les salariés en général et contre les 2 000 salariés des CE/CCE, les 6 000 contractuels de la SNCF, les cheminots des entreprises ferroviaires privées et nombre de cheminots SNCF poly pensionnés, l'accord sur les retraites complémentaires dont le cycle de négociations débuté en novembre 2010 s'est terminé ces derniers jours.

Après consultation de ses organisations, la CGT a décidé de ne pas signer l'accord du 18 mars sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC. Une des principales raisons à ce refus est l'alignement des régimes complémentaires sur les régimes de base en ce qui concerne les bornes d'âges. La CGT, contrairement à FO, la CFDT et la CFTEC, refuse d'apporter sa caution à un texte qui valide et grave dans le marbre le report des bornes d'âges qui a été combattu avec force en 2010.

Le MEDEF s'en réjouit d'ailleurs en écrivant dans une note interne, je cite : « Cet accord s'inscrit également dans la droite ligne de la réforme des retraites du régime général et du « pacte pour l'Euro » qui préconise très clairement que les régimes de retraites doivent évoluer en fonction de l'évolution démographique et donc de l'espérance de vie. Le recul des deux bornes d'âges, respectivement à 62 et 67 ans, est aujourd'hui entériné par le dialogue social. »

Et pourtant, rien n'y obligeait puisque ce sont les organisations syndicales de salariés, à égalité avec les représentants des employeurs, qui assurent le pilotage des régimes et qui sont en droit de maintenir les bornes d'âges et ainsi de ne pas aligner l'ARRCO et l'AGIRC sur la réforme régressive de novembre 2010.

De plus, l'accord ne prévoit pas de ressources supplémentaires pour les régimes, alors que le nombre de retraités ne fait qu'augmenter. Cela va conduire les régimes droit dans le mur du fait de l'impossibilité de financer les droits dans laquelle ils vont se trouver, une fois les réserves épuisées. L'accord porte de nouvelles baisses des taux de remplacement, la valeur du point étant toujours revalorisée d'abord sur les prix, puis sur le salaire moyen moins 1,5 %, ce qui revient au même. Cette baisse du taux de remplacement est encore plus forte pour l'AGIRC, avec une revalorisation en 2011 très en dessous de l'évolution des prix. La CGT considère donc cet accord comme particulièrement néfaste pour les retraités actuels et futurs.

A la SNCF, ce sont les élections professionnelles qui ont fait la une des médias ces dernières semaines en éclipsant temporairement les difficultés rencontrées par les usagers au quotidien.

Malgré les stratégies, les connivences, les tentatives de déstabilisation, les offres téléphoniques illégales, les agendas gratuits, les bonbons, les mensonges, les promesses intenable... les cheminots, en participant massivement aux élections, avec 73,89 % de votants, ont confirmé leur attachement au fait syndical et conforté la CGT comme 1<sup>ère</sup> organisation syndicale à la SNCF, avec 39,85 % des voix en DP et 37,37 % en CE.

En confirmant la CGT comme première organisation syndicale à la SNCF à plus de 16 points devant la 2<sup>ème</sup> organisation, ils réaffirment leur confiance à un type de syndicalisme qui fait des propositions, mobilise et agit pour améliorer le Service Public SNCF et leurs conditions de vie et de travail.

Sur le plan régional, nous observons sensiblement les mêmes tendances qu'au niveau national. Avec 4 712 inscrits au CE, nous enregistrons une baisse de 260 cheminots à l'effectif. Avec 75,53 %, le nombre de suffrages exprimés progresse de 0,63 % par rapport à 2009, ce qui confirme l'attachement des cheminots à l'expression démocratique et sociale. Avec 37,65 %, la CGT reste de loin la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale. Avec près de 23 %, l'UNSA confirme sa place de 2<sup>ème</sup> organisation syndicale. Avec 19,47 %, la CFDT reste la 3<sup>ème</sup> organisation syndicale régionale et SUD, avec 11,89 %, la 4<sup>ème</sup>. La représentativité des organisations syndicales au niveau régional et au sein du CER reste d'ailleurs la même que dans le mandat précédent.

La démarche de la CGT alliant contestation, propositions, luttes et négociations sur les revendications locales et nationales, sur tous les dossiers d'actualité tels l'avenir des retraites, les salaires, l'emploi, l'avenir du Fret, le logement, les facilités de circulation, les conditions de travail, a été validée à l'occasion de cette élection. En ce sens, Direction SNCF et Gouvernement doivent revoir leurs stratégies et s'engager vers d'autres choix que les suppressions massives d'emplois, la remise en cause des acquis sociaux, la casse de l'activité Fret, la déréglementation du travail et le démantèlement du service public.

Soucieuse de rassembler les cheminots dans une démarche dynamique et offensive, la CGT continuera à créer les conditions de l'unité syndicale pour trouver des perspectives de mobilisation qui donnent du poids aux revendications, y compris sur le plan interprofessionnel.

*En votant CGT, les cheminots ont fait le choix de s'opposer aux transformations néfastes que connaît la SNCF, de combattre toutes les régressions sociales et d'opter pour d'autres choix en soutenant un syndicalisme de conquêtes sociales. En clair, Gouvernement et Direction SNCF n'en ont pas fini avec la CGT et avec la mobilisation des cheminots !*

*Et cela va commencer dès demain, 28 avril, avec la journée internationale de l'OIT, pour la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les organisations syndicales CGT, CFDT, FSU, UNSA, SOLIDAIRES appellent à une grande journée unitaire de mobilisation pour agir sur la pénibilité au travail.*

*Les cheminots sont concernés. Car si des avancées ont été obtenues à l'issue du conflit contre la réforme des retraites des régimes spéciaux en 2007, pour autant, il nous faut poursuivre la mobilisation sur ce dossier.*

*Au début des négociations à peine 20 emplois repères étaient acceptés par le Gouvernement et la Direction SNCF, avec seulement trois critères de pénibilité. Suite à la mobilisation des cheminots, à l'appel de la seule CGT, nous étions en mars 2008 à 58 emplois repères reconnus et 22 critères. A ce jour, ce sont 81 emplois repères reconnus concernant plus de 70 000 cheminots.*

*Pour autant, la Direction SNCF et le Gouvernement ne sont pas quittes.*

*A la SNCF, nombre de métiers, et en particulier celui de « vendeur » qui répond à tous les critères, doivent être considérés à pénibilité avérée.*

*Le Gouvernement avait également concédé des mesures pour les cheminots ex-apprentis ou élèves SNCF leur permettant d'atténuer les effets de la décote, mais il n'a pas tenu ses engagements. Il y a urgence à régler cette injustice car nombreux partent ou vont partir en retraite prochainement et leur pension, une fois liquidée, ne pourra être recalculée pour prendre en compte les mesures prévues. Pour la CGT, l'ensemble des trimestres d'apprentissage effectués doit être validé par le régime spécial SNCF, à l'instar du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières (IEG).*

*Notre fédération, qui a déjà interpellé le Gouvernement, appelle les cheminots à un rassemblement national devant le Ministère du Travail à Paris, le 28 avril. Les autres fédérations se sont jointes à cette action.*

*L'étape suivante sera le 1<sup>er</sup> mai. Les cheminots, à l'appel des organisations syndicales cheminotes représentatives CGT, UNSA, CFDT et SUD, sont invités à participer massivement aux initiatives interprofessionnelles unitaires.*

*Sur fond de refonte du 1<sup>er</sup> paquet ferroviaire à l'échelle européenne et d'accélération pour l'ouverture à la concurrence au Voyageur, le Gouvernement et la Direction poursuivent le démantèlement de notre entreprise publique. La lettre de mission de Nicolas SARKOZY au Président de la SNCF est claire, la politique de transformation de la SNCF, que ce soit pour le Fret ou le Voyageur, doit se poursuivre. Ceci au détriment de l'EPIC SNCF, des cheminots, des usagers et des moyens consacrés au service public ferroviaire, qu'ils soient humains, matériels ou financiers. Cette stratégie impacte lourdement l'organisation de la production, détériore les conditions de vie et de travail des cheminots et la qualité de service rendue aux voyageurs.*

*De plus en plus, les cheminots souffrent sur leur lieu de travail. Les questions d'emplois dans les établissements, de réorganisations successives, de pouvoir d'achat et de retraite sont autant de revendications qui nécessitent l'intervention des cheminots de tous les services sur les sites ferroviaires. C'est le sens des DCI locales et régionales déposées récemment.*

*Autre rendez-vous attendu par les cheminots : la 2<sup>ème</sup> table ronde salaire du 10 mai. Rappelons que la Direction envisageait que la table ronde du 22 février dernier soit conclusive et que le poids de la CGT, avec les 40 000 pétitions remises, a permis d'ouvrir un cycle de négociations avec des bilatérales en vue de cette seconde table ronde.*

*Contrainte de tenir compte de la mobilisation, la Direction a fait quelques premières annonces –insuffisantes bien sûr– et a ouvert des pistes, notamment sur les primes de travail des sédentaires, la PFA, l'indemnité de résidence et sur les bas salaires... Pour autant, elle ne pourra se contenter de les régler à minima pour contenir la masse salariale dans le budget étroit qu'elle s'est fixée. Au regard de la situation du pouvoir d'achat des cheminots, de la flambée des prix qui ne cesse d'augmenter (pétrole, gaz, loyer, dans la grande distribution...), c'est une réelle augmentation des salaires qui est nécessaire.*

*Comme nous le disions en préambule, cette séance a pour but de désigner les élus chargés d'assurer les principales responsabilités et les présidences des commissions et sous-commissions, ainsi que leurs membres. Elle a également pour but d'élire le représentant du CER de Tours au CCE, en tant qu'élu titulaire, qui revient, conformément à l'accord national passé entre les organisations syndicales représentatives, à la CGT.*

*L'ensemble des élus CGT exerceront le mandat que leur ont une nouvelle fois confié les cheminots avec conviction et volontarisme.*

*Le CE, c'est permettre au plus grand nombre de bénéficier de moments de loisirs et de détente, à travers des activités sociales de qualité. La CGT a toujours eu la volonté que celles-ci soient le reflet des besoins exprimés, car nous pensons, et cela se vérifie, que les cheminots doivent en être les acteurs et les décideurs.*

C'est pourquoi, et malgré une campagne mensongère sur les chèques en tout genre (vacances, restaurant...), la CGT privilégie des activités sociales collectives ayant un contenu et du sens sur le plan culturel. De même, pour appuyer notre démarche, nous exigeons que la Direction SNCF dote les CE d'un budget activités sociales à hauteur de 3 % de la masse salariale des actifs et 1 % des pensions de retraités.

Le mandat qui vient de s'écouler a montré dans ce cadre l'urgence que cette revendication aboutisse, sans compter que la restauration doit disposer d'une dotation spécifique de fonctionnement qui permette de limiter sérieusement la contribution du CER au repas qui a augmenté de façon exponentielle depuis la mise en service de la cuisine centrale.

Nous souhaitons également que cette mandature soit le moment de régler les dossiers en suspens qui, pour certains, sont déjà anciens, comme le regroupement des installations sur Tours-St Pierre des Corps ou la rénovation de celles de Bourges.

C'est dans ce cadre que la CGT s'engagera avec ses élus dans la défense des intérêts des cheminot(e)s et l'aboutissement des revendications, tant économiques que sociales.

La répartition des sièges du CE et dans les CHSCT a été approuvée et entérinée, conformément aux dispositions du protocole d'accord national, par l'ensemble des organisations syndicales représentatives sur notre région. La CGT regrette, une fois de plus, que certaines d'entre-elles aient refusé de prendre leurs responsabilités pour les présidences de certaines commissions et sous-commissions.

Ainsi, la CGT, consciente des enjeux, des responsabilités qui lui ont été confiées, et soucieuse de la vie et du fonctionnement du CER, a décidé d'assurer une partie des présidences laissées vacantes. Malgré cela, la Commission Retraités n'aura pas d'animateur, ce qui, dans les faits, ne changera malheureusement rien par rapport aux précédents mandats, puisque le Secrétaire du CER était contraint d'en assumer la responsabilité.

En conclusion, Madame la Présidente, sachez que la CGT veillera avec une extrême vigilance au bon fonctionnement et au respect des prérogatives du CER. Au-delà, il vous appartient de donner un soin tout particulier à la bonne conduite du dialogue social sur notre région et dans vos établissements, qui a singulièrement et régulièrement fait défaut dans la mandature passée, pour ne pas dire être inexistante dans de nombreuses occasions. En ce sens, les efforts que vous avez à faire sont importants mais pas insurmontables, pour peu que vous y consacriez toute l'énergie que cela suppose.

La période qui s'ouvre doit être l'occasion d'un véritable changement de cap en matière de prise en compte des revendications sociales des personnels.

Merci de votre attention. »

#### **M. GANTNER (U.N.S.A. Cheminots)**

donne lecture d'une déclaration liminaire :

« Madame la Présidente,

Les urnes ont parlé. L'UNSA Cheminots remercie tous les agents qui ont participé au vote, maintenant ainsi la démocratie sociale dans l'entreprise. Elle remercie, bien sûr, plus particulièrement les agents qui, à hauteur de 23,11 % de votes exprimés, ont voté pour les listes UNSA Cheminots. Je ne vous barberai pas avec des chiffres qui nous font plaisir pour l'ensemble des collègues, car ils confortent notre place de 1<sup>ère</sup> organisation syndicale réformatrice.

Au niveau national, je noterai simplement que l'UNSA Cheminots devient aussi la 1<sup>ère</sup> organisation syndicale chez les Maîtrises et Cadres. D'autre part, le fait que le pôle des organisations syndicales réformatrices dépasse le seuil des 30 %, en application de la loi sur la représentativité, ouvre d'autres perspectives de négociations avec la Direction de l'Entreprise, afin de trouver des accords dans l'intérêt collectif des agents qui nous ont donné leur mandat.

Cela sera, à ne pas manquer, un moment de responsabilisation des uns et des autres dans leurs choix lors des débats qui ne vont tarder à venir sur la table des négociations.

Fidèle à sa signature lors de l'accord national CE-CCE et l'accord régional qui en découle, il faudra compter sur l'UNSA Cheminots comme force syndicale qui aura comme volonté de défendre les intérêts de l'ensemble des cheminotes et cheminots de la Région Centre dans le cadre du développement des activités sociales, culturelles et sportives de son Comité d'Établissement.

A ce titre, je signalerai l'intelligence des débats et écrits lors de la campagne de ces élections professionnelles qui nous permettent, sur la Région Centre, de nous mettre immédiatement au travail pour le bien des cheminotes et cheminots. A part un tract, que je qualifierai de diffamant, trouvé par hasard sur les tables des restaurants d'entreprise, nous n'avons pas à rougir du contenu des débats que nous avons tenus avec les agents lors des tournées.

Vis-à-vis de ce tract, dont je mets en doute la sincérité locale, je rappellerai simplement que, même avec un seul élu, l'UNSA Cheminots s'est toujours investie pour le bien des autres en participant activement aux différentes commissions, voire en y assumant la fonction de Président quand le Règlement Intérieur le permettait.

Comme en 2009, je rappellerai que nous ne sommes pas là pour licencier qui que ce soit ou imposer, d'une manière irraisonnée, quoi que ce soit. Il ne me semble pas que le personnel du CER de Tours ait eu à se plaindre du comportement des élus UNSA Cheminots vis-à-vis d'eux.

Il n'existe pas, à l'UNSA Cheminots, ni d'Attila, ni de Petit Caporal, mais simplement des élus qui veulent que le CER de Tours soit une structure incontournable pour les cheminotes et cheminots en matière d'activités sociales, culturelles et sportives.

Madame la Présidente, en 2009 je nous avais prédit une mandature dont l'actualité sociale serait dense. Nous ne pouvons pas dire que nous ayons été déçus.

La mandature 2011-2014 sera certainement marquée par la pérennisation des structures des Comités d'Établissement Régionaux au-delà de 2014. Mais d'autres débats s'ouvrent dès aujourd'hui.

Négociations salariales, pénibilité au travail, restructurations perpétuelles dans certaines entités régionales, qualité et contenu des IRP, qualité de la "Production" et tous ceux à venir sont autant de sujets divers et variés dans lesquels vont s'investir les représentants UNSA Cheminots nationaux et régionaux.

Je conclurai mon intervention en attirant votre attention, Madame la Présidente, sur la qualité des Instances Représentatives du Personnel de votre région.

Il semblerait que les mots « cohérence et qualité » n'aient pas la même définition dans au moins une des entités de la région Centre.

Pour la qualité, je vous renvoie au référentiel RH 0826 sur la prévention des conflits qui stipule, dans au moins un de ses articles, que la qualité des réponses aux questions posées est un signe fort du dialogue social tel qu'il doit se dérouler dans l'entreprise. Il est fait mention, notamment, que lorsqu'une question ne relève pas de l'instance concernée, il doit être mentionné l'IRP qui doit être saisie de la question.

La dernière réunion des Délégués du Personnel de l'ERV Centre prouve une fois de plus le contraire.

Quant au mot cohérence, je ne pense pas qu'il ait la connotation de faire coïncider les dates de réunion les unes sur les autres :

- CLM Tours, le même jour que les DP Cadres d'avril,
- Commission de notations de l'Établissement le même jour qu'une séance plénière du CER,
- Réunion de désignation du collège désignatif d'un CHSCT le même jour que les DP Cadres de juin.

A quand la prochaine ?

Nous sommes capables de comprendre que les calendriers des uns et des autres ne soient extensibles. Nous savons faire preuve de souplesse, preuve en est aujourd'hui avec la remise des notes des commissions 320 Atlantique qui se déroulent tout à l'heure à la Direction des Cadres.

Dois-je rappeler que nous n'avons pas été demandeurs du report des opérations de notations qui vont venir percuter de plein fouet les réunions rituelles des périodes post-élections ?

A juste titre, un rappel a été fait par vos services sur la tenue et la qualité des collèges désignatifs des CHSCT des différentes entités régionales. A vous de mettre en cohérence leur calendrier, afin de ne pas faire coïncider les dates de ces réunions entre-elles, d'une part, et les dates des autres IRP, connues depuis bien longtemps pour certaines d'entre-elles, d'autre part.

Madame la Présidente, je ne peux pas me satisfaire d'une réponse du type "les suppléants existent pour remplacer les titulaires".

Je ne pense pas que la Direction RH soit pour la banalisation de la notion de "titulaire", sinon, pourquoi ne dote-t-elle pas les suppléants des mêmes moyens de délégation que les titulaires ?

A moins que vous ayez un scoop quant aux moyens alloués aux Représentants du Personnel Titulaires et Suppléants, je réitère le fait que la qualité du dialogue social passe par le respect des différents participants aux Instances de Représentation du Personnel.

Merci. »

### **M. DUBOIS (C.F.D.T.)**

fait la déclaration liminaire suivante :

« Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Cette réunion de CE est tout d'abord l'occasion de revenir sur le résultat des élections professionnelles du 24 mars 2011. La CFDT sort renforcée par une progression nationale de 2,17 % en CE.

Sur la région Centre, la progression de la CFDT de 2,75 % en CE confirme sa place de 3<sup>ème</sup> organisation syndicale. Ce résultat fait qu'aujourd'hui la légitimité renforcée de la CFDT se traduit par 2 sièges en CE et 31 sièges en DP. Cette évolution est à mettre au profit de nouvelles équipes CFDT dans des secteurs où la représentativité de notre organisation n'existait plus.

C'est également le choix des cheminots de leur confiance pour la CFDT qui a su démontrer pendant les deux années précédentes qu'elle était capable de privilégier le débat d'idées, de faire des propositions constructives. Mais lorsque la défense des cheminots dans leur quotidien l'exige, la CFDT n'hésite pas à s'engager, y compris par l'action, notamment lorsque la Direction refuse le dialogue social et de répondre positivement aux revendications légitimes des cheminots.

La CFDT progresse dans les 3 collèges, sur ses valeurs, sa conception du syndicalisme. Les cheminots ont validé l'approche réaliste et pertinente sur des dossiers qui impactent la vie sociale de notre entreprise.

Nous remercions donc particulièrement les électeurs et les électrices qui ont fait confiance aux équipes CFDT sur la région Centre et nous poursuivrons notre approche d'un syndicalisme différent et constructif dans l'intérêt de tous les cheminots. C'est ainsi que la CFDT a su faire la différence entre des conflits où elle s'engage, où les enjeux sont partagés non seulement par ses adhérents, mais aussi par les cheminots, et des actions dont les motifs affichés ne correspondent pas aux objectifs réels.

Oui, la CFDT est pour l'unité syndicale, comme elle l'a démontré lors de la mobilisation contre le projet de réforme des retraites. L'unité syndicale ce n'est cependant pas le syndicat unique. Les décisions de la CFDT sont élaborées et validées par ses adhérents, dans le cadre d'un fonctionnement démocratique.

Ce nouveau mandat commence dans un contexte de réorganisations menées à un rythme effréné. Dernièrement, la CFDT a également été l'un des principaux acteurs pour dénoncer un gâchis de compétences suite à son étude sur la régularité du 24 janvier au 17 février 2011.

La CFDT aura l'occasion, notamment lors de la prochaine réunion du CER, de revenir sur des questions impactant l'avenir des structures, des cheminots dans la région.

Nous terminons cette déclaration, aujourd'hui, en voulant consacrer cette réunion à la mise en place du CER et de ses commissions. »

#### **M. FIRMIN (S.U.D. Rail)**

intervient comme suit :

Les usagers ont besoin de service public et nous voulons une vraie entreprise de service public ; c'est-à-dire que vous êtes là pour gérer du service public et non gérer un système économique. Nous travaillerons pour cela pendant 3 ans et nous dirons ce que l'on pense de votre gestion, de vos restructurations et de tout le travail de sape de l'entreprise « service public ».

#### **Mme EYMIEU (Présidente)**

rappelle qu'il s'agit d'un CER d'installation et qu'elle ne va donc pas se lancer dans un débat sur les sujets de fond qui ont été évoqués. Elle précise toutefois qu'elle a entendu, de la part des uns et des autres, le souci de maintenir, voire de développer, un dialogue social de qualité et constructif dans cette instance. Elle partage ce souci, de même que le respect des instances représentatives du personnel. Elle formule le vœu que la mandature qui s'ouvre permette d'avancer sur cette construction positive d'un dialogue social partagé, dès lors que, de part et d'autre de la table, tout le monde soit d'accord sur cette évolution positive.

Concernant la remarque de M. GANTNER sur la cohérence et mise en qualité des réunions, elle indique que le sujet a été réglé hier. Le processus est donc en place pour aboutir à ce qui est demandé, c'est-à-dire à une mise en cohérence des calendriers entre les différents établissements, pour qu'il n'y ait pas de problèmes de ce point de vue là, afin qu'il n'y ait pas de superpositions de réunions.

## Désignation du Secrétaire

### **M. GANTNER (U.N.S.A Cheminots)**

annonce que, du fait du décalage de la séance et des congés scolaires, il n'y aura pas de vote « exécution » pour l'UNSA Cheminots, les deux élus étant en congés cette semaine. Il y aura donc un vote en moins, par rapport au nombre de sièges.

### **M. MARINET (C.G.T.)**

indique que, pour la délégation CGT, Mlle Corinne OLLIVIER votera pour M. Julien CORMIER.

### **Mme EYMIEU (Présidente)**

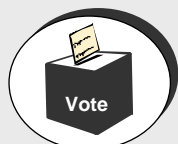
demande si, pour la désignation du Secrétaire, il y a une ou des propositions.

### **M. MARINET (C.G.T.)**

informe que, conformément à l'accord national, signé par l'ensemble des organisations syndicales représentatives, décliné au niveau régional, le poste de Secrétaire revient à la CGT. Notre organisation propose donc la candidature de Mme Florence DUMOND à ce poste.

### **Mme EYMIEU (Présidente)**

va soumettre cette désignation au vote du CER et propose que cela se fasse à main levée, sauf avis contraire.



### **VOTE CONCERNANT LA DESIGNATION DE MME FLORENCE DUMOND AU POSTE DE SECRETAIRE DU C.E.R. :**

**10 pour (5 CGT, 3 UNSA Cheminots, 1 CFDT, 1 SUD Rail)**

**1 abstention (la Présidente)**

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE.**

### **Mme EYMIEU (Présidente)**

félicite Mme DUMOND pour cette désignation.

## Désignation du Trésorier

### **M. MARINET (C.G.T.)**

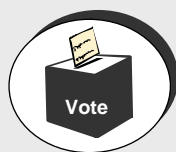
annonce que, conformément à l'accord national, décliné régionalement, c'est un poste de responsabilité qui revient à l'UNSA Cheminots.

### **M. GANTNER (U.N.S.A. Cheminots)**

propose, au nom de l'UNSA Cheminots, la désignation de M. Michel GUIBERT au poste de Trésorier.

### **Mme EYMIEU (Présidente)**

soumet cette proposition au vote.



**VOTE CONCERNANT LA DESIGNATION DE M. MICHEL GUIBERT AU POSTE DE TRESORIER DU C.E.R. :**

**10 pour (5 CGT, 3 UNSA Cheminots, 1 CFDT, 1 SUD Rail)  
LA PROPOSITION EST ADOPTEE A LA MAJORITE.**

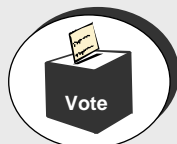
**Election du représentant du personnel du Comité d'Etablissement  
qui siègera comme titulaire au CCE**

**M. MARINET (C.G.T.)**

indique que l'accord national et l'accord régional attribuent à la CGT le siège d'élu titulaire au CCE. Dans ce cadre-là, il est proposé Mme Florence DUMOND comme représentante au Comité Central d'Entreprise.

**Mme EYMIEU (Présidente)**

soumet cette proposition au vote.



**VOTE CONCERNANT LA DESIGNATION DE MME FLORENCE DUMOND  
COMME REPRESENTANTE AU C.C.E. :**

**10 pour (5 CGT, 3 UNSA Cheminots, 1 CFDT, 1 SUD Rail)  
MME DUMOND EST ELUE, A L'UNANIMITE, REPRESENTANTE AU C.C.E.**

**Mme EYMIEU (Présidente)**

remet à Mme DUMOND la convocation pour la première séance du CCE programmée le vendredi 29 avril.

## Désignation des autres membres du Bureau et des commissions

### **M. MARINET (C.G.T.)**

informe, concernant la composition du Bureau, et conformément à la déclinaison de l'accord national et dans le cadre de l'accord régional, que sur les 9 sièges, 4 reviennent à la CGT, 2 à l'UNSA Cheminots, 2 à la CFDT et 1 à SUD Rail.

### COMPOSITION DU BUREAU DU C.E.

(9 membres)

**4 CGT :** Mme DUMOND Florence (Secrétaire)  
M. POUPAT Walter  
M. GUESNARD Harold  
M. MAROUSSIE Yvon

**2 CFDT :** Mlle DUPONT Corinne  
M. TRIPEAU Fabrice

**2 UNSA Cheminots :** M. HELLE Frédéric  
M. GUIBERT Michel

**1 SUD Rail :** M. FIRMIN Jean-Luc

Remplaçants : **CGT** : M. MERCERON Frédéric  
**CGT** : M. FALVISANER Denis  
**CGT** : M. DELCROIX Laurent  
**UNSA Cheminots** : Mme CARTEREAU Michèle  
**CFDT** : M. DUBOIS Emmanuel  
**SUD Rail** : M. PAVY Bruno

### **M. MARINET (C.G.T.)**

signale, concernant la désignation faite par la délégation CFDT comme membre remplaçant au Bureau, que ce doit être un élu. Il ajoute qu'il est prévu dans le Règlement Intérieur que, lorsque le remplaçant ne peut pas non plus être présent, il peut être remplacé par le représentant syndical.

### **Mlle DUPONT (CFDT)**

ne comprend pas cette remarque. Dans la mandature précédente, c'était M. FERRAND, à l'époque représentant syndical, qui avait été désigné comme remplaçant au Bureau. A ce titre, il avait d'ailleurs participé à des réunions du Bureau. Je nommais M. Emmanuel DUBOIS comme remplaçant, c'est tout ce que j'ai à vous fournir.

### **M. MARINET (C.G.T.)**

observe que, si c'était le cas il y a 2 ans, il y a eu une erreur. Cela n'empêche pas que M. DUBOIS pourra participer au Bureau en tant que remplaçant, mais au titre du représentant syndical.

**Mlle DUPONT (CFDT)**

va revoir ce point.

**Mme EYMIEU (Présidente)**

soumet au vote les propositions qui viennent d'être faites, hormis la désignation du remplaçant CFDT.



**VOTE CONCERNANT LA DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU :**  
**10 pour (5 CGT, 3 UNSA Cheminots, 1 CFDT, 1 SUD Rail)**  
**LA PROPOSITION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

**M. MARINET (C.G.T.)**

propose de procéder maintenant à la désignation des secrétaires adjoints (3 CGT, 1 UNSA Cheminots et 1 CFDT) et des trésoriers adjoints (1 CGT, 1 UNSA Cheminots).

## Secrétaires Adjoints

**3 CGT** M. POUPAT Walter  
 M. GUESNARD Harold  
 M. MERCERON Frédéric

**1 UNSA Cheminots**  
 M. HELLE Frédéric

**1 CFDT**  
 Mlle DUPONT Corinne

## Trésoriers Adjoints

**1 CGT**  
 M. MAROUSSIE Yvon

**1 UNSA Cheminots**  
 Mme CARTEREAU Michèle



**VOTE CONCERNANT LES DESIGNATIONS CI-AVANT :**  
**10 pour (5 CGT, 3 UNSA Cheminots, 1 CFDT, 1 SUD Rail)**  
**CES DESIGNATIONS SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.**

**M. MARINET (C.G.T.)**

précise que l'ensemble des commissions à caractère économique se compose de 9 membres : 4 CGT, 2 UNSA Cheminots, 2 CFDT et 1 SUD Rail. Il propose qu'un vote global ait lieu pour l'ensemble des commissions.

**Mme EYMIEU (Présidente)**

accepte cette proposition, compte tenu de l'accord unanime des membres du CER.

**COMMISSION ECONOMIQUE ET TECHNOLOGIES NOUVELLES**

(9 membres)

**Président (CGT) :** M. GUESNARD Harold

**3 CGT :** M. MERCERON Frédéric  
M. FALVISANER Denis  
M. VERRIER Jean-Bernard

**2 CFDT :** Mlle DUPONT Corinne  
M. TRIPEAU Fabrice

**2 UNSA Cheminots :** M. ADAM Pascal  
Mme CARTEREAU Michèle

**1 SUD Rail :** M. PAVY Bruno

**M. MARINET (C.G.T.)**

précise que la présidence de la Commission Budget et Finances revient à une organisation syndicale qui n'a pas le poste de Trésorier, donc en l'occurrence à la CGT.

**COMMISSION BUDGET ET FINANCES**

(9 membres)

**Président (CGT) :** M. MAROUSSIE Yvon

**3 CGT :** M. POUPAT Walter  
M. MERCERON Frédéric  
M. CONDO Cyrille

**2 CFDT :** M. SIMONNEAU Thierry  
M. TAFFOREAU Thierry

**2 UNSA Cheminots :** M. GUIBERT Michel  
M. GANTNER Marc-André

**1 SUD Rail :** Mme PEYNOT Isabelle

**COMMISSION FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI**

(9 membres)

**Présidente (UNSA Cheminots) :** Mme CARTEREAU Michèle

**4 CGT :** Mme FOUGERE Corinne  
M. DANIEL Pierre  
M. GUESNARD Harold  
M. BOISSET Fabrice

**2 CFDT :** M. LELOUARNE Philippe  
M. TRIPEAU Fabrice

**1 UNSA Cheminots :** Mme PALETTA Magali

**1 SUD Rail :** M. CAILLÉ Nicolas

**COMMISSION CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTE**

(9 membres)

**Président (UNSA Cheminots) :** M. ADAM Pascal

**4 CGT :** M. MERCERON Frédéric  
M. BOUCHON Pierre  
M. LANDREVIE Nicolas  
M. WANNY Philippe

**2 CFDT :** M. THEVENIN Michel  
M. LECOMPTE Laurent

**1 SUD Rail :** M. TIBY François

**1 UNSA Cheminots :** M. AVENET Stéphane

**COMMISSION INFORMATION ET AIDE AU LOGEMENT**

(9 membres)

**Président (UNSA Cheminots) :** M. HELLE Frédéric

**4 CGT :** M. LESTOQUOY Nicolas  
M. ZAFRA Pascal  
M. MERAL Frédéric  
M. DELCROIX Laurent

**2 CFDT :** M. GOURLAOUEN Julien  
M. TAFFOREAU Thierry

**1 SUD Rail :** Mme BUDET Lénaïc

**1 UNSA Cheminots :** M. MENAY Franck

**COMMISSION EGALITE PROFESSIONNELLE**

(9 membres)

**Président (CGT) :** M. CORMIER Julien

**3 CGT :** Mlle BERNIER Marie  
M. TERRADE Sylvain  
Mme PINCELOUP Marie-Thérèse

**2 CFDT :** Mlle DUPONT Corinne  
M. DUBOIS Emmanuel

**1 SUD Rail :** Mme GAGNERE Rose-Lys

**2 UNSA Cheminots :** Mme CARTEREAU Michèle  
Mme BENICOURT Christèle

**COMMISSION PATRIMOINE**

(9 membres)

**Président (CGT) :** M. MAROUSSIE Yvon

**3 CGT :** M. FALVISANER Denis  
Mlle OLLIVIER Corinne  
M. BOCHET Didier

**2 CFDT :** Mlle DUPONT Corinne  
M. TRIPEAU Fabrice

**2 UNSA Cheminots :** M. HELLE Frédéric  
M. MADELAINE Fabrice

**1 SUD Rail :** Mme PEYNOT Isabelle

Remplaçants : **CGT** : M. DELCROIX Laurent  
**CGT** : M. ROMELARD Jean-Pierre  
**CGT** : M. POUPAT Walter

**UNSA Cheminots** : M. GUIBERT Michel  
**CFDT** : M. DUBOIS Emmanuel  
**SUD Rail** : M. FIRMIN Jean-Luc

**COMMISSION RESTAURATION**

(9 membres)

**Président (CGT) :** M. MAROUSSIE Yvon

**3 CGT :** M. FALVISANER Denis  
M. MORISSONNEAU Christophe  
M. VERRIER Jean-Bernard

**2 CFDT :** M. SIMONNEAU Thierry  
M. CONSTANTIN Patrick

**2 UNSA Cheminots :** M. PATOUÉ Franck  
M. GERBAULT Eric

**1 SUD Rail :** M. FIRMIN Jean-Luc

**COMMISSION INFORMATION ET COMMUNICATION**

(9 membres)

**Présidente (CGT) :** Mme DUMOND Florence

**3 CGT :** M. LARRE Régis  
M. MARINET Gilles  
M. GEMON Jacquy

**2 CFDT :** M. DUBOIS Emmanuel  
M. TRIPEAU Fabrice

**2 UNSA Cheminots :** Mme FERRER Chloé  
M. GARDRAT Patrick

**1 SUD Rail :** M. THIBO Steve

**M. MARINET (C.G.T.)**

précise que la commission Activités Sociales est composée de 12 membres : 5 CGT, 3 UNSA Cheminots, 3 CFDT et 1 SUD Rail.

<b>COMMISSION ACTIVITES SOCIALES</b>
--------------------------------------

(12 membres)

**Président (CGT) :** M. POUPAT Walter

**4 CGT :** Mlle OLLIVIER Corinne  
M. FALVISANER Denis  
M. DELCROIX Laurent  
M. BOCHET Didier

**3 CFDT :** M. DUBOIS Emmanuel  
M. GOURLAOUEN Julien  
M. DEPEYRAS James

**3 UNSA Cheminots :** M. HELLE Frédéric  
M. VENDE Thierry  
M. GERBAULT Eric

**1 SUD Rail :** M. CHOLLET Arnaud

<b>COMMISSION RETRAITES</b>
-----------------------------

(9 membres)

**Président :** sans président

**4 CGT :** M. AUDOUIN Patrick  
M. LUNAIIS Jean-Michel  
M. DAOUDAL Jacques  
M. LARRE Régis

**2 CFDT :** M. BERNARD Daniel  
M. COUIDAT Alain

**2 UNSA Cheminots :** M. DUBOIS Jean-Luc  
M. MAILLOCHON Marc

**1 SUD Rail :** M. AUBINEAU Christian

**M. MARINET (C.G.T.)**

indique, concernant les sous-commissions activités sociales, qu'elles sont composées de 7 membres avec la répartition suivante : 3 CGT, 2 UNSA Cheminots, 1 CFDT et 1 SUD Rail.

**SOUS-COMMISSION CULTURE - BIBLIOTHEQUES**

(7 membres)

**Président (CGT) :** M. FALVISANER Denis

**2 CGT :** Mlle SEJOTTE Fabienne  
Mlle LEBERT Noémie

**1 CFDT :** M. BUISSON Didier

**2 UNSA Cheminots :** Mme CARTEREAU Michèle  
M. GERBAULT Eric

**1 SUD Rail :** M. THEBAUD Dominique

**SOUS-COMMISSION ENFANCE - ADOLESCENCE**

(7 membres)

**Président (CGT) :** M. DELCROIX Laurent

**2 CGT :** M. AUTREUX Cyrille  
M. VERRIER Jean-Bernard

**1 CFDT :** M. GERARD Nicolas

**2 UNSA Cheminots :** M. GERBAULT Eric  
Mme TORRES Laëtitia

**1 SUD Rail :** M. DAVAUX Dominique

**SOUS-COMMISSION VACANCES ADULTES**

(7 membres)

**Président (UNSA Cheminots) :** M. VENDE Thierry

**3 CGT :** M. VERRIER Jean-Bernard  
M. ZAFRA Pascal  
Mme GAZEUX Marion

**1 CFDT :** M. BLACHIER Christian

**1 UNSA Cheminots :** Mme BENICOURT Christèle

**1 SUD Rail :** M. CHEVALLIER Jean-Jacques

**SOUS-COMMISSION SPORT PLEIN AIR**

(7 membres)

**Président (CGT) :** M. VERRIER Jean-Bernard

**2 CGT :** M. DENIS Fabrice  
M. BOISSET Fabrice

**1 CFDT :** M. LACROIX Alain

**2 UNSA Cheminots :** M. JOUANET Daniel  
M. FABEL Ludovic

**1 SUD Rail :** M. BORDIER Jonathan

**M. MARINET (C.G.T.)**

rappelle que les sous-commissions départementales sont composées de 12 membres : 5 CGT, 3 UNSA Cheminots, 3 CFDT et 1 SUD Rail.

**SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE 37-41**

(12 membres)

**Président (CGT) :** M. DELCROIX Laurent

**Animateur (CGT) :** M. BOCHET Didier

**3 CGT :** M. MAITRE Jonathan  
M. DUCLAUD René  
M. GRANGE Fabrice

**3 CFDT :** M. LELOUP Frédéric  
M. CONSTANTIN Patrick  
M. BRUNET Jean-Luc

**3 UNSA Cheminots :** Mme BENICOURT Christèle  
M. GERBAULT Eric  
Mme TORRES Laëtitia

**1 SUD Rail :** M. THEBAUD Dominique

**SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE 45**

(12 membres)

**Président (CGT) :** M. FALVISANER Denis

**Animateur (CGT) :** M. CONDO Cyrille

**3 CGT :** M. CORMIER Michel  
M. RIVAS Yann  
Mme GAZEUX Marion

**3 CFDT :** M. TRINQUET Pierre  
M. SERAZIN Jean-Pierre  
M. CAPDEVILLE Emmanuel

**3 UNSA Cheminots :** M. ADAM Pascal  
Mme FERRER Chloé  
Mme MASDOUMIER Brigitte

**1 SUD Rail :** M. ROCHON Didier

**SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE 18**

(12 membres)

**Présidente (CGT) :** Mlle OLLIVIER Corinne

**Animateur (CGT) :** M. PANNEAU Pascal

**3 CGT :** M. COLSE Guillaume  
M. BROUILLARD Jérôme  
Mme TISSIER Jocelyne

**3 CFDT :** M. SAUVAGE Jean-Bernard  
M. BOUSSAA Rachid  
**à désigner**

**3 UNSA Cheminots :** M. AVRIL Mikaël  
M. EXPOSITO Xavier  
M. MAUPIED Loïc

**1 SUD Rail :** M. GATINOIS Medhi



**VOTE CONCERNANT LA DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS  
ET SOUS-COMMISSIONS REPRIS CI-AVANT :**

**10 pour (5 CGT, 3 UNSA Cheminots, 1 CFDT, 1 SUD Rail)  
LES DESIGNATIONS PROPOSEES SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE.**



**Mme DUMOND (U.F.C.M.-C.G.T.) Secrétaire**

intervient en tant que Secrétaire du CER :

Je tenais tout d'abord à remercier les élus qui me font confiance, puisque c'est mon deuxième mandat à ce poste. Je voulais faire une remarque particulière, parce que, comme je l'avais dit en 2009, c'était la première fois qu'une femme arrivait à une fonction de Secrétaire du CE sur la région de Tours. Donc je suis ravie que la confiance soit renouvelée à une femme. Cela montre bien qu'elles sont capables d'assurer des postes à responsabilité, que ce soit dans le monde professionnel, associatif, politique, syndical ou en tant qu'élues de notre Comité d'Etablissement.

Je vais également représenter le CE au niveau du CCE. Je pense qu'il n'y aura pas beaucoup de femmes, mais je tiendrai ma place, rassurez-vous.

Nous allons donc continuer, ensemble, à œuvrer pour le bon fonctionnement de notre CE, y compris vous, Madame la Présidente, puisque la SNCF a une part de responsabilité dans le fonctionnement du CE. D'une part, pour que les élus puissent assurer leurs prérogatives économiques, avec la transmission des informations obligatoires, qui sont clairement définies dans le Code du Travail. Au-delà des informations obligatoires, il y a aussi toutes les informations qui concernent les projets d'évolutions techniques, technologiques, d'organisations... Il y a encore beaucoup de travail à faire pour assurer le bon fonctionnement du CE, pour que les élus qui ont en charge d'analyser ce genre de sujet, à savoir particulièrement les commissions Economique, Formation Professionnelle..., aient les informations en amont, leur permettant d'étudier les évolutions, l'impact et les conséquences que cela peut avoir sur les personnels. Cela fait partie des prérogatives économiques du CE.

Deux exemples récents montrent qu'il y a encore beaucoup de progrès à faire :

- concernant les ouvertures de gares, nous n'avons pas eu d'information ; pour autant, cela a quand même impacté les personnels, avec notamment des suppressions de postes ;
- concernant la ligne Paris-Toulouse, pour laquelle nous n'avons pas eu d'information sur le week-end de la Pentecôte. Alors que, dans les informations que l'on peut avoir par ailleurs, au-delà de la ligne Paris-Toulouse, on ferme Tours-Orléans et Tours-Vendôme. Quel est le lien avec Paris-Toulouse ? Cela fait partie des interrogations que l'on a sur le sujet.

Vous avez aussi une part de responsabilité, Madame la Présidente, sur la question des activités sociales, non pas dans la gestion –puisque c'est de la prérogative des élus–, mais dans les moyens que donne l'entreprise au CE pour assurer et développer les activités sociales. Là, il est bien évident que la question budgétaire se pose. Au regard des restructurations que nous avons subies ces dernières années, la dotation baisse. Il y a même, pour la première fois, en 2010, une régularisation négative. Vous pensez bien, Madame la Présidente, que cela va avoir quelques conséquences sur la construction du budget 2011, que nous devrions présenter au CE fin juin.

Je le rappelle donc, pour le bon fonctionnement du CE, notre part de responsabilité en tant qu'élus, c'est d'assurer le travail pour lequel les cheminotes et cheminots nous ont donné mandat, c'est-à-dire avoir une connaissance fine de l'entreprise, en tout cas sur le périmètre de notre région. Toutefois, pour comprendre les évolutions sur le périmètre de notre région, il faut que l'on comprenne la stratégie et les projets portés par la Direction de l'entreprise, donc au niveau national. Il faut que nous en ayons une information et une déclinaison.

Notre part de responsabilité, en tant qu'élus, c'est aussi de développer notre secteur d'activités sociales. Je pense que nous allons arriver à nous mettre d'accord, l'objectif étant de développer et diversifier les activités sociales pour un plus grand nombre. Je rappelle que le transfert des activités sociales aux Comités d'Etablissement en 1986 portait sur les différents secteurs que nous connaissons aujourd'hui, à savoir :

- les bibliothèques (donc l'accès à la lecture et à la culture) ;
- l'enfance-adolescence, avec les accueils de loisirs ;
- les versements d'aides ou d'indemnités (IFE, aides aux frais de séjours...) ;
- la restauration, qui est un gros secteur d'activité.

Nous avons aussi en responsabilité de renforcer les relations avec les clubs et associations cheminotes. Cela fait partie des moyens qui sont offerts aux cheminots pour pouvoir accéder au sport, à la culture...

Vous conviendrez donc, Madame la Présidente, que tout cela demande des moyens. Il va falloir que nous menions une vraie bataille pour obtenir des moyens supplémentaires, sinon cela risque de mettre les CE en difficulté. Il faudra notamment obtenir des contributions supplémentaires sur la question de la restauration, qui est un point éminemment important dans le budget des activités du CE.

**Désignation des représentants du CER dans les clubs sportifs.  
Désignation des représentants du CER au sein de l'UAICF et de l'USCF.**

*Désignation des représentants du CER dans les clubs sportifs*

**Mme DUMOND (U.F.C.M.-C.G.T.) Secrétaire**

donne l'information suivante :

Les assemblées générales des clubs sportifs se sont tenues dans la dernière période, mais nous n'avons pas eu de retour, en particulier sur la composition des Conseils d'Administration. Sachant qu'il est prévu par le Code du Travail qu'il y ait des représentants du C.E. au Conseil d'Administration à égalité de nombre avec les représentants des clubs. Il s'avère que nous n'avons pas encore ces informations. Nous devons donc reporter cette question et les désignations seront effectuées ultérieurement, dès les éléments connus.

***La désignation des représentants du CER dans les clubs sportifs  
est reportée à un prochain CER.***

*Désignation des représentants du CER au sein de l'UAICF et de l'USCF*

**Mme DUMOND (U.F.C.M.-C.G.T.) Secrétaire**

propose les représentants suivants, conformément à l'accord régional :

- ✚ M. DENIS Fabrice (CGT) comme représentant du CE au Conseil d'Administration de l'USCF.
- ✚ M. DELAS Bruno (CGT) comme représentant du CE au Conseil d'Administration de l'UAICF.



**VOTE CONCERNANT LES DESIGNATIONS PROPOSEES CI-AVANT :  
10 pour (5 CGT, 3 UNSA Cheminots, 1 CFDT, 1 SUD Rail)  
CES PROPOSITIONS SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE.**

## Habilitations à la signature des comptes du CER

### Mme DUMOND (U.F.C.M.-C.G.T.) Secrétaire

rappelle que, lors de la mise en place du C.E., il est procédé au vote d'une délibération concernant l'habilitation à la signature des comptes, pour permettre la poursuite du fonctionnement du CER. Elle en donne lecture :

**COMITE D'ETABLISSEMENT CHEMINOTS**  
*Région SNCF de Tours*

*Activités Sociales*  
*Restauration*  
*Budget de Fonctionnement*

*Suite aux élections du Comité d'Etablissement Cheminots, le 24 mars 2011, les autorisations de signatures qui étaient en vigueur sur ces trois comptes sont annulées.*

*Le Comité d'Etablissement Cheminots de la Région SNCF de Tours, réuni en séance plénière le 27 avril 2011, habilite à la signature des différents comptes du CE les personnes reprises dans la liste ci-jointe et celles désignées ce jour aux postes de gestion (Secrétaires, Trésoriers...). (annexe 2)*

### M. HELLE (U.N.S.A. Cheminots)

formule deux remarques :

Sur le document qui est remis, il est indiqué 4 secrétaires adjoints et 1 trésorier-secrétaire adjoint, or nous venons de désigner 5 secrétaires adjoints. Je pense donc qu'il y a une petite erreur dans la présentation.

Concernant le compte Investissements, on s'aperçoit que le numéro de compte indiqué n'est pas le même que celui de l'année dernière. Or, a priori, il n'y a pas eu de changement.

### Mme DUMOND (U.F.C.M.-C.G.T.) Secrétaire

constate qu'il y a effectivement à corriger le nombre de secrétaires adjoints ; quant au numéro du compte Investissements, celui-ci est correct, puisqu'il a été validé par la Chef Comptable.

### Mme EYMIEU (Présidente)

propose donc au vote cette délibération, tenant compte de la rectification effectuée : 5 secrétaires adjoints, 1 trésorier et 2 trésoriers adjoints.



**VOTE CONCERNANT LA DELIBERATION PRESENTEE CI-AVANT :**  
**10 pour (5 CGT, 3 UNSA Cheminots, 1 CFDT, 1 SUD Rail)**  
**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

**Délibération sur l'attribution de 10 % du budget Fonctionnement au CCE**

**Mme DUMOND (U.F.C.M.-C.G.T.) Secrétaire**

précise que, conformément à l'accord national, une délibération doit être soumise au vote pour donner accord de verser 10 % du budget de fonctionnement au CCE, pour permettre à celui-ci d'avoir les moyens de fonctionner. Elle donne lecture de cette délibération :

*En respect de l'accord national du 11 avril 2011, les élus du Comité d'Etablissement Cheminots de la région SNCF de Tours, réunis en séance plénière le 27 avril 2011, s'engagent à attribuer 10 % du budget de fonctionnement au CCE.  
Ils prennent note qu'en cas de reliquat de budget en fin d'exercice, le CCE le reversera au CER.*



**VOTE CONCERNANT LA DELIBERATION PRESENTEE CI-DESSUS :**  
**10 pour (5 CGT, 3 UNSA Cheminots, 1 CFDT, 1 SUD Rail)**  
**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.**

**MADAME LA PRESIDENTE CLOT LA SEANCE A 10 H 15.**

LA PROCHAINE REUNION EST PREVUE LE JEUDI 12 MAI 2011.

**LA SECRETAIRE DU C.E.R.**

**LA PRESIDENTE DU C.E.R.**

**Florence DUMOND**

**Laurence EYMIEU**